PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ**
**ET DE LA LÉGALITÉ**

Belfort, le 07 février 2024

**LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT**

à

**Monsieur le Président du Conseil Départemental**

**Monsieur le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

**Messieurs les Présidents des Communautés de Communes des Vosges du Sud et du Sud Territoire**

**Mesdames et Messieurs les Maires**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des syndicats intercommunaux et mixtes**

Copie pour information à Madame la Directrice départementale des finances publiques

**OBJET : Préparation des documents budgétaires 2024**
**PJ : Fiches pédagogiques**

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe de la présente circulaire plusieurs fiches qui rappellent, par thématique, les principes en matière réglementaire et budgétaire nécessaires à l'élaboration, au vote et à la transmission des décisions et documents budgétaires pour l'exercice 2024.

J'attire particulièrement votre attention sur la procédure de recensement des états 1259 et des délibérations relatives au vote des taux. Dans une perspective de simplification des démarches, la transmission de ces actes s'effectuera, dès la campagne 2024, via la plate-forme « Démarches simplifiées » **(cf. fiche n° 13)**. La démarche est simple et ne nécessite pas de manipulation complexe. Une fiche de procédure ainsi qu'un tutoriel d'utilisation de la plate-forme en tant qu'usager sont disponibles sur le site internet de la préfecture

Les fiches pédagogiques sont également accessibles sur le site internet de la préfecture.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces instructions.

Naturellement, pour tout renseignement complémentaire qui vous paraîtrait utile tant sur les points évoqués dans ces fiches que sur toute autre question d'ordre budgétaire et comptable, vous pouvez contacter à la préfecture :

- **Mme Aline FAIVRET**
  aline.faivret@territoire-de-belfort.gouv.fr – Tél. 03 84 57 16 74
  pour les collectivités dont le siège se situe dans le périmètre du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,



01, Rue Bartholdi
90020 BELFORT Cedex
Tél : 03 84 57 15 85
Mél. : corinne.fusie@territoire-de-belfort.gouv.fr
Pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale

- **Mme Corinne FUSIE**
  corinne.fusie@territoire-de-belfort.gouv.fr – Tél. 03 84 57 15 85
  pour les collectivités dont le siège se situe dans le périmètre de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

**Renaud NURY**



01, Rue Bartholdi
90020 BELFORT Cedex
Tél : 03 84 57 15 85
Mél. : corinne.fusie@territoire-de-belfort.gouv.fr
Pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale